



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des établissements

Rectorat de l'académie de Créteil
Délégation académique à la vie lycéenne et collégienne
Conseillère académique DAVLC
Département de l'accompagnement et du suivi des
politiques éducatives (DASPE)
Affaire suivie par :
Anaïs TRELLU
Tél : 01 57 02 64 11
Mél : ce.davl@ac-creteil.fr
Marie MORENO
Tél : 01 57 02 64 52
Mél : ce.daspe@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Compte rendu

Réunion du Conseil Académique de Vie Lycéenne (CAVL) du mardi 25 novembre 2025, à 9h30
au lycée Emilie du Châtelet à Serris.

Ordre du jour :

1. Présentation des élus du CAVL à Monsieur le recteur d'académie
2. Retour sur la journée de la veille (axée sur la thématique de la Laïcité) et présentation du ou des projets des élus du CAVL
3. Échanges avec les élus autour de la thématique et de leurs projets
4. Point sur l'orientation Postbac et Parcoursup (calendrier, nouveautés...)
5. Présentation de l'avancée des autres projets en cours des élus par commissions :
Semaine Bien-être, Projet Festival Vert, podcasts des élus etc.

Participants élus lycéens :

Monsieur MESNIL Marius, élu CAVL titulaire, LPO THIBAUT DE CHAMPAGNE (77)
Madame OULD ALI Lina, élue CAVL titulaire, LPO THIBAUT DE CHAMPAGNE (77)
Monsieur DUCLONA Fred, élu CAVL titulaire, LPO JEHAN DE CHELLES (77)
Madame SISSOKO Sita, élue CAVL titulaire, LPO CHARLOTTE DELBO (77)
Madame ACIMI Farah, élue CAVL titulaire, LGT ALBERT SHWEITZER (93)
Monsieur AKOSILE MOSUNMOLA Quayum, élu CAVL titulaire, LGT WOLFGANG AMADEUS MOZART (93)
Madame EYSSARTIER Ivana, élue CAVL titulaire, LGT WOLFGANG AMADEUS MOZART (93)
Monsieur ALI El -Amir, élu CAVL titulaire, LGT VOILLAUME (93)
Madame SINE Mariama, élue CAVL titulaire, LGT MARCELIN BERTHELOT (94)
Monsieur ROHMDANI-MARI Lounes, élu CAVL titulaire, LPO MARX DORMOY (94)
Madame ZENNIR Dania, élue CAVL titulaire, LPO MARX DORMOY (94)



Madame SENGUME MBIKO Marie-Ange, élue CAVL titulaire, LP JACQUES PREVERT (77)
Monsieur AUDRY Samuel, élu CAVL suppléant, LPO THIBAUT DE CHAMPAGNE (77)

Participants membres adultes :

Madame BOYER Elisabeth, DRAIO - site Créteil
Monsieur CONSTANT Sébastien, référent académique valeurs de la République
Madame GAUTIER Élodie, référente académique EMI
Madame GUIGO-CRENN Muriel, Provisseure
Monsieur LANG Nicolas, responsable de projets éducatifs à la ligue de l'enseignement 94
Monsieur LOCHE Julien, chef de mission académique éducation au développement durable
Monsieur METZDORFF Éric, conseiller technique établissements et vie scolaire
Madame SAUVION Delphine, directrice de cabinet adjointe et directrice de la communication
Madame TRELLU Anaïs, déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne

Invitée :

Madame Anne MORIN, chargée de mission Valeurs de la République auprès du directeur de cabinet

Contenu de la réunion :

1.Présentation des élus du CAVL à Monsieur le recteur d'académie

Le conseiller technique établissement et vie scolaire, monsieur METZDORFF ouvre la séance à 9h50 et excuse l'absence de Monsieur le Recteur.

Madame TRELLU, explique que le CAVL de ce jour a pour thème principal la laïcité à l'occasion de l'appel à projet lancé par le ministère de l'éducation nationale pour les 120 ans de la loi de 1905. Les membres adultes se présentent, puis c'est au tour des élus lycéens.

2.Retour sur la journée de la veille (axée sur la thématique de la Laïcité) et présentation du ou des projets des élus du CAVL

ALI El-Amir, présente les travaux de la veille, portant sur la manière dont la laïcité peut être abordée de façon plus positive. Il nous explique, que la journée s'est découpée en 4 temps. Le premier temps consistait à sonder les élus sur leur rapport à la Laïcité. Leurs réponses ont été corrélées aux réponses de citoyens de 18 à 30 ans. Ensuite, les élus ont entamé une discussion autour de l'importance de la laïcité dans la société française avant de faire un point sur le cadre juridique et historique de ce principe. L'objectif était de définir ce qu'est la laïcité. Fred Duclona propose une définition qui a obtenu l'adhésion des élus : « la laïcité a d'abord été une valeur avant de s'ancre par des textes de lois comme un principe de la société française. Elle devrait être facteur d'émancipation et non de restriction ».



Par la suite, Fred Duclona présente la troisième partie de la journée qui permettait aux élus lycéens de s'interroger sur le concept de laïcité à travers des citations. Les élus ont entamé un travail de traduction de ces citations d'abord individuellement puis en petits groupes.

Mariama Sine lit deux citations choisies par les élus lycéens :

- « À l'école, il y a des élèves et non des petits juifs, musulmans, chrétiens ou athées. Ils sont là pour s'instruire et devenir des hommes libres... à tout point de vue » par Henri PENA-RUIZ, philosophe et écrivain français.
- « Le contraire de la connaissance n'est pas l'ignorance, mais les certitudes. Et certaines certitudes tuent » par Rachid BENZINE, politologue, enseignant et écrivain franco-marocain.

Un groupe d'élus propose une interprétation à partir de ces citations : « La laïcité nous garantit le respect de notre liberté de conscience et de conviction, mais elle permet surtout de devenir des hommes et des femmes autonomes au sens premier du terme, c'est-à-dire, nous permettre d'obéir à nos propres lois que l'on s'impose nous-mêmes, indépendamment de nos croyances premières. Or, les dogmes religieux quels qu'ils soient s'établissent comme des lois auxquelles les hommes obéissent, sans jamais les remettre en cause, chacun, certain, de détenir la vérité. Cependant, la liberté de conviction dans son plus haut degré ne serait-elle pas, notre capacité à remettre en question nos croyances, non pas en tant que croyant mais d'un œil extérieur critique, celui d'un citoyen ? La laïcité comme facteur d'émancipation et non de restriction. »

Marius Mesnil, poursuit en présentant la dernière partie de la journée : la création de projets. Il présente le projet « podcast » autour de la laïcité en cours d'acheminement par les élus. Le podcast sera composé d'une interview de madame MORIN Anne, chargée de mission Valeurs de la République et sera diffusé sur le site actuel Radio Education et si possible sur la plateforme Spotify.

En plus du podcast et de l'interview, Lina Ould Ali nous présente le sondage autour de la laïcité qui est en cours de construction. Ce sondage sera constitué de questions à réponses fermées, le but étant de questionner le rapport que les lycéens et collégiens ont avec la laïcité.

Anaïs TRELLU complète les informations sur le sondage en expliquant qu'il sera diffusé sur FRAMAFORMS (outil imposé dans le cadre de l'expérimentation menée en collaboration avec le Lab 110 Bis « Agora des élèves »). Les réponses étudiées au niveau académique seront remontées au ministère de l'éducation nationale.

Fred DUCLONA, prend la parole pour présenter le projet de traduction de la charte de la laïcité par un groupe d'élus.

Mariama SINE, décrit ce projet qui a pour but de simplifier la charte qui est délaissée dans les établissements, incomprise et parfois non lue. Cette traduction s'inscrit dans une démarche de redynamisation de l'apprentissage et la compréhension de la laïcité.



Pour conclure cette journée, Fred DUCLONA présente le dernier projet : le « laïcitomètre ». Cet outil de mesure permettra de mesurer le respect de la laïcité et s'inspirera du violentomètre créé par le Centre Hubertine Auclert.

El-Amir ALI, explique que ce « laïcitomètre » se présentera comme un outil de mesure sous forme d'affirmations colorées, du vert représentant une affirmation de ce qu'est la laïcité jusqu'au rouge énumérant ce qui ne respecte pas la laïcité ; il illustre par trois exemples :

- Je respecte les opinions de mes camarades même lorsqu'elles sont contraires aux miennes. (Vert)
- Je fais des remarques maladroites sur les croyances et les non croyances des autres. (Orange)
- J'insiste pour parler de mes croyances à ceux qui n'en ont pas envie. (Rouge)

3.Échanges avec les élus autour de la thématique et de leurs projets

Delphine SAUVION, directrice du cabinet adjointe, propose d'apporter des ressources à ce « laïcitomètre ».

Anaïs TRELLU propose une diffusion numérique du « laïcitomètre » pour accéder aux ressources qui seront apportées.

Anne MORIN, questionne sur la méthode de diffusion de la charte de la laïcité qui sera rédigée par les élus lycéens et demande si celle-ci sera numérique ou papier.

Mariama SINE propose de les diffuser en papier et en numérique.

Nicolas LANG, représentant de la ligne de l'enseignement 94, explique que la ligue a créé la charte des enfants et intervient dans les établissements du 1^{er} degré pour la diffuser et l'expliquer. Il demande aux élus lycéens s'ils prévoient d'intervenir dans les établissements.

Anaïs TRELLU explique que les élus lycéens travailleront sur la traduction de leur charte à partir des deux chartes existantes : la charte de la laïcité et la charte expliquée aux enfants.

Les élus sont favorables à l'idée de se déplacer en établissement, pour présenter leur charte.

Muriel GUICO-CRENN, représentante des personnels de direction, trouve que l'idée de la charte est intéressante et qu'elle permettrait aux professeurs de se saisir de cette thématique ainsi que de relancer la présentation de la charte aux élèves par les professeurs.

Eric METZDORFF relève l'importance de ne pas dénaturer l'aspect juridique et technique de la charte.



Anne MORIN trouve que les élèves traduisent avec pédagogie la charte de la laïcité et que l'aspect juridique est bien respecté. Elle remercie et félicite les élèves pour le travail qu'ils ont effectué et la qualité des échanges de la veille.

Delphine SAUVION propose son aide pour la diffusion des podcasts et interviews qui sont diffusés sur le site d'hébergement Radio Education.

Elodie GAUTIER relève le fait que les podcasts sont sur ce site d'hébergement mais pourront, sous couvert de ce site, être diffusés sur les plateformes de streaming. Radio Education est financée par le rectorat et sécurisée, permettant aux élus de créer une collection de podcasts et interviews.

4. Point sur orientation Postbac et Parcoursup (calendrier, nouveautés...)

Elisabeth BOYER, DRAIO adjointe de la région académique, fait une présentation des formations postbac et des nouveautés de la plateforme « parcoursup ». Elle explique que l'objectif de cette intervention est de pouvoir accompagner les élus lycéens dans leur orientation postbac, c'est pour cela que le 17 décembre 2025 une rencontre avec les universités d'Île-de-France est organisée à l'université Panthéon Sorbonne à Paris, pour permettre aux élus des CAVL de rencontrer plusieurs universités et voir les différentes formations proposées.

Elisabeth BOYER poursuit avec la présentation de la nouvelle plateforme mise en place par l'éducation nationale, la plateforme « Avenirs », qui a pour objet l'accompagnement à l'orientation des élèves en relation avec leurs professeurs. Cette plateforme, permettra aux élèves d'explorer les formations disponibles en études supérieures et de construire leur projet d'orientation avec l'aide de leurs professeurs qui pourront consulter les recherches des élèves et les formations qu'ils auront sélectionnées pour les conseiller au mieux dans leur orientation postbac.

Elle informe les élus lycéens sur les dates importantes à retenir pour parcoursup et attire leur vigilance sur l'importance de répondre dans les délais :

- Ouverture de la plateforme « parcoursup » le 17 décembre 2025 ;
- Formulation des vœux 19 janvier 2026 au 12 mars 2026 ;
- Clôture des dossiers et confirmations des vœux du 12 mars 2026 au 1^{er} avril 2026 ;
- Début de la phase d'admission 2 juin 2026 ;
- Début de la phase d'admission complémentaire 11 juin 2026.

Marius MESNIL, questionne madame Boyer sur les moyens de communication qui vont être utilisés pour informer les élèves sur les échéances à venir.

Elisabeth BOYER explique que les informations sont diffusées aux établissements via des webinaires à destination des professeurs référents et qu'elle compte sur l'implication des élus lycéens pour faire passer l'information aux élèves.

Marius MESNIL, souligne le fait que son établissement n'octroie que 5 heures aux professeurs principaux concernant l'orientation dans l'année.

Elisabeth BOYER propose à l'élève de faire remonter l'information au conseil d'administration de son établissement, et précise que c'est une organisation interne à l'établissement. Elle ajoute que c'est aux élèves de prendre l'initiative, en parallèle de ces heures consacrées à l'orientation, de se déplacer dans les salons pour s'informer.

Ivana EYSSARTIER relève le fait que les dates des salons d'orientation se chevauchent et qu'il est parfois compliqué de pouvoir y participer.

Elisabeth BOYER rappelle aux élèves l'importance de débiter ses recherches dès la classe de 1^{ère} pour pouvoir participer à un maximum de salons d'orientation et rencontrer les personnels du CIO, qui sont mobilisés sur place le plus tôt possible.

Ivana EYSSARTIER demande si les personnels d'orientation sont formés chaque année.

Elisabeth BOYER explique que des webinaires et des formations sont effectués pour réactualiser l'offre avec les nouveautés mises en place. Elle insiste sur le travail sur soi qui est à effectuer en tant qu'élève pour construire son profil, ce qui faciliterait leur recherche d'orientation. Notamment sur « parcoursup » dont la nouveauté cette année est la fiche « formation ». Grâce à ces fiches, l'élève pourra se projeter ou non sur la formation en fonction de son profil.

Muriel GUICO-CRENN rassure les élus lycéens sur le fait qu'un accompagnement interne en établissement est effectué par des professeurs référents. Elle avertit les élèves sur les vœux qu'ils vont effectuer, et leur rappelle qu'il ne faut pas rajouter des vœux avec des formations qu'ils ne souhaitent pas faire, par peur de ne pas avoir de formations l'an prochain car une fois que l'élève a obtenu une formation, il n'est plus prioritaire pour les autres.

Elisabeth BOYER complète les informations en rappelant que l'enseignement supérieur n'a pas de zone prioritaire comme pour les lycées et collèges, et qu'ils ne seront pas plus facilement acceptés s'ils mettent des formations près de chez eux. Elle précise que les élèves sont sélectionnés sur les critères explicités dans les fiches formations et le nombre de places disponibles dans la formation.

Ivana EYSSARTIER demande pourquoi les écoles ne donnent pas les motifs de refus dans leur formation. Elle exprime la frustration que cela peut être pour les élèves, qui souhaiteraient pouvoir améliorer leur candidature.

Elisabeth BOYER explique qu'une charte est signée entre les établissements et « parcoursup » et que le candidat peut demander aux établissements les raisons du refus en passant un appel téléphonique ou en envoyant un courriel à l'établissement concerné.

Julien LOCHE intervient en expliquant que les raisons des refus peuvent être diverses même si la formation proposée est la même car chaque université a des critères différents.

Elisabeth BOYER complète les propos précédents en précisant que certains établissements vont être plus regardant sur les appréciations de l'élève, que sur la lettre de motivation et inversement selon les établissements.

Muriel GUICO-CRENN rajoute que parfois les critères peuvent être différents selon les équipes pédagogiques des établissements et qu'il est important de se déculpabiliser des refus que les élèves peuvent recevoir sur « parcoursup ».

Elodie GAUTIER rappelle aux élus lycéens l'importance de se rendre aux salons d'orientation et de choisir des formations qui leur plaisent vraiment. Elle poursuit en insistant sur l'importance d'être présent sur les salons pour se projeter dans leur projet d'orientation et attire leur vigilance sur les écoles commerciales qui peuvent les approcher.

Pour finir, Julien LOCHE interpelle les élus lycéens en leur disant qu'il ne faut pas s'interdire de demander une diversité de formation, et de ne pas se limiter dans les recherches et les candidatures.

5. Présentation de l'avancée des autres projets en cours des élus par commissions : Semaine Bien-être, Projet Festival Vert, podcasts des élus, etc.

Lina OULD ALI présente le projet de la semaine bien-être, à destination des collèges et lycées de l'académie. Le projet vise à proposer un temps académique aux établissements et permettrait aux élèves de faire une pause dans un cycle intensif de travail lors d'une année d'examen notamment. La prochaine étape des élus lycéens est d'approcher les établissements et diffuser l'information sur les réseaux sociaux.

Anaïs TRELLU mentionne que le projet est déjà paru dans une note au bulletin académique et qu'il a été proposé d'effectuer la semaine bien-être au mois de janvier, au choix pour chaque établissement (CVC/ CVL, CESCE, CA).

Ivana EYSSARTIER présente l'autre projet des élus lycéens, le Festival Vert. Le projet est annulé et remplacé par un ajout de stand à la journée académique de l'engagement. L'idée est de réduire le projet à 3 stands sur les thèmes suivants :

- ODD 3 et 5 : donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ; Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- ODD 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres ;



- ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.

Les élus lycéens ont réfléchi à plusieurs activités comme la balle au prisonnier ou encore une course où les garçons porteraient une charge équivalente à la gêne que peuvent ressentir les femmes à forte poitrine.

Anaïs TRELLU explique que ces stands seront rattachés au stand du CAVL, lors de la journée de l'engagement.

Julien LOCHE suggère de proposer les stands comme des projets clés en main aux territoires labellisés.

Anaïs TRELLU remercie les élèves pour leur engagement et leur sérieux pendant ce séminaire.

Eric METZDORFF clôture le Conseil Académique de la Vie Lycéenne.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le recteur de l'académie de Créteil


Jean-François CHANET

